

N/REF : **CIRCULAIRE N° 6/2019**

**Objet : INFORMATION SUR LE RETRAIT D'AGRÉMENT
DE LA COMPAGNIE MOLDAVE
ASITO DIRECT (MD-08)**

Paris, le 8 février 2019

Madame, Monsieur,

Nous vous informons que la compagnie :

**ASITO DIRECT SA
BANULESCU - BODONI STREET 57/1
MD-2005 CHISINAU
MOLDAVIE**

membre du Bureau moldave, s'est vue retirer son agrément à effet du 28 décembre 2018.

Cette société émettait des cartes vertes sous le code **MD -08**.

Par conséquent, et dans le but de faciliter vos recours, nous vous invitons à suivre les procédures suivantes :

1. Si vous intervenez en qualité d'assureur pour un sinistre survenu en France et engageant la responsabilité civile automobile d'un assuré de la compagnie **ASITO DIRECT SA**, nous vous invitons à saisir nos services de toute nouvelle affaire, en joignant à vos mises en cause le maximum d'éléments permettant d'instruire rapidement ces dossiers, ceci afin de nous permettre de recueillir la caution du Bureau moldave.
2. Pour les dossiers en cours, nous vous invitons à poursuivre la gestion du dossier avec Dekra Claims à qui le BCF a confié le run off de cette compagnie suite à la cessation de l'activité d'APRIL INTERNATIONALE EMEA.
3. Si vous intervenez en tant que mandataire, il y aura lieu d'adresser vos demandes de remboursement au nom de la compagnie moldave aux adresses mails suivantes : claims.asito@bnaa.md ; asito@asito.md et copie à bnaa@mdl.net .

À noter que cette société, qui faisait déjà l'objet d'une attention particulière par les autorités moldaves, ne délivrait plus de cartes vertes depuis le 8 juillet 2016. Par conséquent, plus aucun sinistre ne peut impliquer un véhicule assuré auprès d'ASITO DIRECT au-delà du 08/07/2017

Le BUREAU CENTRAL FRANÇAIS vous fera part de toute nouvelle instruction qui pourrait, éventuellement, lui être adressée par le Bureau danois.

Nous vous prions de croire, **Madame, Monsieur**, en l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le Directeur,



Xavier LEGENDRE